

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt-huit octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation en date du 21 octobre 2010 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOEAU, Jean VRIGNON, Sonia GINDREAU, Bernard VOLLARD, Joël THOREZ, Alain MICHEAU, Olivier VRIGNON, Noëlle DUCLOUT, Maguy GATINEAU, Anne OYSELLET, Jean-Claude MARQUET, Alain FÈVRE, Karen TAUGAIN.

Étaient excusés :

Yvonnick BOSSY qui donne procuration à Bernard VOLLARD
Jean-Pierre PETORIN qui donne procuration à Thierry BENOEAU
Nadège DORIE qui donne procuration à Karen TAUGAIN
Claude SEME qui donne procuration à Maguy GATINEAU

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance Mme Anne OYSELLET.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

10-10-57 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2011

Le conseil municipal doit se prononcer sur la redevance applicable en 2011. Il est rappelé que la dernière augmentation date de 2007 (+ 2%).

Par ailleurs, il faut prendre en compte l'extension du réseau d'assainissement à venir sur la zone d'activités « les Aires ».

Compte tenu de la bonne santé financière de ce budget, et pour ne pas alourdir le budget des ménages, il est proposé de ne pas augmenter cette redevance.

Le conseil municipal approuve cette proposition. Les tarifs de la redevance d'assainissement pour 2011 seront identiques à ceux de 2010 ; à savoir :

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| | Tarif 2011 |
| Part fixe | 18,21 € |
| Part proportionnelle | 0,442 |

10-10-58 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire présente :

- Le rapport annuel du président du syndicat d'alimentation en eau potable « Vendée Eau » sur le prix et la qualité de l'eau potable dont on relève que :

- Jard S/Mer appartient à ce syndicat pour l'eau potable.
- Le service de l'eau est exploité en gérance par la SAUR.

- Le rapport annuel sur le service public d'assainissement proposé par les services de la DDAF qui précise notamment :

- Jard S/Mer n'appartient à aucun syndicat.
- Le service est exploité par la SAUR en affermage.

- La facturation de ces deux services pour une consommation de 120 m³ est de :

- Année 2008 : (260,29 + 191,34) 451,63 €
- Année 2009 : (266,22 + 199,90) 466,12 €

soit une hausse de 3,2% pour l'ensemble des 2 services.

Il est rappelé que l'ensemble de ces documents est à la disposition du public au secrétariat de la mairie. Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

10-10-59 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le service d'élimination des déchets proposé par le Président de la Communauté de Communes du Talmondais.

Ce document présente le service en général, les événements marquants de 2009, les indicateurs techniques et financiers enfin les conclusions et perspectives dont vous trouverez l'extrait ci-dessous :

« Les résultats de l'année 2009 sont à la fois encourageants par l'augmentation des habitudes de tri des déchets et à la fois inquiétants sur la qualité du tri et la présence des dépôts sauvages.

Aussi, pour l'année 2010, la Communauté de Communes du Talmondais continuera de mettre en place des actions d'optimisation des collectes et des actions de communication pour un meilleur tri des déchets.

- extraire la part recyclable qui se trouve encore dans les ordures ménagères en incitant au tri, par le recrutement d'un ambassadeur du tri,

- sensibiliser les foyers aux « achats durables » pour réduire les emballages non recyclables,

- renforcer la communication sur le tri en période estivale notamment auprès des professionnels du tourisme,

- extraire la part fermentescible des ordures ménagères en renforçant la distribution de composteurs individuels dans les foyers et en incitant à utiliser la plateforme de compostage collectif de Grosbreuil,

- créer en déchetterie des plateformes de collecte pour les déchets verts et les gravats afin de libérer des quais pour mettre en place la filière bois dans toutes les déchetteries,

- mettre en place un logiciel de gestion des déchetteries. »

Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

10-10-60 ACQUISITION DE TERRAIN AU PETIT ESSART DES VIGNES

Mr Bougras est propriétaire d'une parcelle située au Petit Essart de la Vigne et classée dans la zone 2AUe. Considérant l'intérêt pour la commune de cette parcelle dans une zone à vocation économique

Vu l'Avis des Domaines, en date du 2 février 2010, estimant le bien à 3 € ht/m² avec marge de négociation de 10 %,

Vu la promesse de cession signée par M. BOUGRAS au prix négocié à **3,30 € le m²**,

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle ZC 110, située au « Petit Essart des Vignes », pour une superficie de 4 000 m² et appartenant actuellement à M. BOUGRAS Camille et d'autoriser Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Il est précisé qu'actuellement, un fermier exploite cette parcelle. Compte tenu que ce terrain n'est pas prêt d'être aménagé, il est proposé de conserver le locataire actuel selon les termes du bail en cours.

10-10-61 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

BUDGET PORT

En 2007, les frais d'études géotechniques préalable à l'augmentation de la capacité ont été imputés au compte 2315 (travaux en cours) au lieu du compte 2031 (frais d'études). Afin de régulariser ces écritures, il faut procéder aux opérations d'ordre suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|---------|--------------|---------|
| Dépense | | Recette | |
| 2031 Frais d'études | 3 990 € | 2315 Travaux | 3 990 € |

BUDGET GENERAL

Suite à la création de l'association de Badminton, des aménagements doivent être effectués à la salle omnisports dans la salle de tennis (poteaux, filets et tracés). Le coût s'élève à 2 999,81 €. Afin de régler cette dépense, il convient de prévoir les écritures budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

| | |
|--|-----------|
| 21318-301/414 Couverture poste de la Mine..... | - 3 000 € |
| 2158-303/411 Autres installation, matériel et outillage technique..... | + 3 000 € |

SUPPRESSION DU BUDGET LOTISSEMENT 2

Depuis 4 exercices, aucune écriture n'a été passée sur ce budget annexe. En effet, le terrain acquis au Grand Essart de la Grange étant concerné par la ZAC, le lotissement ne se fera pas dans l'immédiat. En accord avec la Trésorerie, dans l'attente de la réalisation du lotissement, la suppression de ce budget implique le transfert du terrain au budget général. Il faut donc prévoir les écritures suivantes :

| BUDGET LOTISSEMENT 2 | | | BUDGET GENERAL | | |
|-----------------------------------|---------------------------|------------|----------------------------------|---------------------------|----------|
| Recettes de fonctionnement | | | Dépenses d'investissement | | |
| 7015/020 | Vente terrain budget gal | 91 182 € | 2111/020 | Achat terrain budget lot. | 91 182 € |
| 7133/01 | En cours production biens | - 92 187 € | 2111/72 | Achat terrain Pépin | 1 005 € |
| Dépenses d'investissement | | | Recettes d'investissement | | |
| 3555/01 | Terrains aménagés | - 92 187 € | 27638/020 | Rbt avance budget Lot. | 92 187 € |
| 16874/020 | Rbt avance commune | 92 187 € | | | |

Propositions adoptées à l'unanimité

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ART. L 2 122.22

Travaux d'isolation de l'Office du Tourisme :

Lot 1 – climatisation : Ets TRICHET pour 11 162,62 € HT

Lot 2 – rideau/store : Ets TELOR NON FEU pour 2 624 € HT

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

| N° de DIA | Désignation cadastrale | Adresse | Superficie | Prix | Préemption |
|-----------|------------------------|---------|------------|------|------------|
|-----------|------------------------|---------|------------|------|------------|

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Exploitation du gisement de sable en mer :**

Renouvellement d'une concession Laffarge/Libaud. Celle-ci est demandée pour une durée de 18 ans. Il s'agit d'extraire du sable fossile sur une profondeur de 5 à 20 mètres de profondeur (soit 5 millions de m3). Après discussion, un vote pour avis est demandé :

Abstention : 10

Contre le projet : 9

A la majorité des voix, le conseil municipal s'abstient de donner un avis sur ce dossier.

❖ **Cérémonies à venir :**

Jeudi 11 novembre

Vendredi 26 novembre : maisons fleuries

❖ **Téléthon :**

Jard sur Mer n'organise pas de Téléthon cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 21 h 45.

Le Maire
Mireille GREAU

La secrétaire
Anne OYSELLET